

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL DE GRIGNOLS

Envoyé en préfecture le 04/05/2017

Affiché le 04/05/2017

Affiché le

ID : 033-213301955-20170419-132017-DE

N° : 13/2017

**Objet : Mise à disposition de la salle des associations
dans le cadre de la campagne des législatives**

L'an deux mille dix-sept, le dix-neuf avril, le Conseil Municipal de la commune de Grignols, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en son lieu habituel, sous la Présidence de M. Jean Pierre BAILLÉ, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présents : 12 - Votants : 13 - Pour : 13 - Abstention : 0 - Contre : 0

PRÉSENTS : Jean Pierre BAILLÉ, Patrick BAYLET, Christian BEZOS, Lucienne BIES, Michel CARRETEY, Patrick CHAMINADE, Françoise DUPIOL TACH, Marylène GACHET, Bernard JAYLES, Marianne LAGÛE, Claudine MAILLOU, Christian MAUBARET,

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : Dominique MARROT, Roseline PIGANIOL qui a donné procuration à Patrick BAYLET, Christine ESPAGNET.

Secrétaire de Séance : Marianne LAGÛE.

Date de convocation : 13 avril 2017.

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des élections législatives prochaines, les candidats sollicitent la mise à disposition de salles communales pour les réunions publiques.

A ce titre, il propose d'accorder la salle des associations gratuitement aux candidats qui en feront la demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Vu l'article L.2144-3 du Code général des collectivités territoriales

- décide d'accorder le prêt de la salle des associations – Route de Casteljaloux – pour les réunions publiques à titre gratuit pour chacun des candidats aux législatives des différents partis politiques régulièrement déclarés.

Le Maire,

* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,

* informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

A Grignols, le 28 avril 2017.

Le Maire,
Jean Pierre BAILLÉ.

